

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 07 AVRIL 2026

Conseil d'administration du	07 avril 2026 à 10h30
Date de convocation	23 février 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Jean-Paul MULOT ; Nadège BOURGHELLE-KOS ; Mady DORCHIES ; Valérie BIEGALSKI ; François DECOSTER ; Caroline MELONI ; Valérie CUVILLIER ; Hilaire MULTON ; Christophe LERIBAUT ; Kim PHAM ; Dominique DE FONT-REAUXX ; Olivier GABET ; Ariane THOMAS ; Zaki AMAR-BAUTHENEY ; Souraya NOUJAÏM ; Aline FRANCOIS-COLIN ; Luc BOUNIOL-LAFFONT ; Daniel PERCHERON ; Jean-Yves LARROUTUROU ; Caroline JOLY ; Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Henri LOYRETTE à Daniel PERCHERON ; Francis STEINBOCK à Kim PHAM.
Excusés	Xavier BERTRAND ; Sabine FINEZ ; Aurore COLSON ; Alexandre COUSIN ; Sandra GUTHLEBEN ; Francis STEINBOCK ; Henri LOYRETTE ; Frédéric SALAT-BAROUX.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Valérie BIEGALSKI

Délibération n°2026_008

Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9, R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « *Musée du Louvre-Lens* »,

Vu l'instruction M57,

Vu la délibération n°2026_009 du 07 avril 2026 adoptant le compte financier unique,

Considérant que la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser, ne fait pas apparaître de besoin de financement qui devrait être couvert par un prélèvement sur le résultat de fonctionnement (imputé en 1068), et que celui-ci peut donc intégralement être reporté en section de fonctionnement,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Le compte financier unique de l'exercice 2025 qui vient d'être adopté fait ressortir un excédent de clôture de fonctionnement de 1 176 903,87 € et un excédent de clôture d'investissement de 273 797,93 €.

Le solde des restes à réaliser en investissement s'établit à + 51 465,29 €, portant ainsi le résultat global de la section d'investissement, après prise en compte de ces restes à réaliser, à + 325 263,22 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter ces résultats comme suit :

- Au compte 002 : résultat de fonctionnement reporté: 1 176 903,87 €.
- Au compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : 273 797,93 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'affecter au budget primitif 2026 le résultat cumulé d'investissement, à hauteur de 273 797,93 €, au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement ;
- De reporter au budget primitif 2026 les restes à réaliser d'investissement 2025, tant en dépenses qu'en recettes, soit :
 - En dépenses : 53 623,83 € ;
 - En recettes : 105 089,12 € ;
- D'affecter au budget primitif 2026 le résultat cumulé de fonctionnement, à hauteur de 1 176 903,87 €, au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

